

Mandat de l'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme

Appel aux contributions: l'âgisme et la discrimination fondée sur l'âge

Dans l'objectif d'informer la préparation de son rapport, l'Experte indépendante invite les États, les institutions nationales des droits de l'homme, la société civile, les experts, les organisations internationales et régionales ainsi que tout autre partie intéressée à soumettre des contributions par écrit, avec un accent particulier sur des exemples concrets et les bonnes pratiques lorsqu'ils sont disponibles.

L'Experte indépendante apprécie toute information, rapports, pièces législatives et autres matériaux jugés pertinents pour la question de l'âgisme and de la discrimination fondée sur l'âge, et elle est particulièrement intéressée par les domaines suivants :

Formes et manifestations de l'âgisme et de la discrimination fondée sur l'âge

1. Quelles formes de discrimination fondée sur l'âge affectent les personnes âgées et lesquelles sont les plus courantes ? Lorsqu'ils existent, veuillez partager des exemples concrets et des données collectées dans les domaines de l'emploi, l'éducation, la protection sociale, et les services médicaux, sociaux, et financiers.
2. Merci de fournir des informations et données collectées sur les causes et les manifestations de l'âgisme dans la société, autant pour les jeunes générations que pour les générations plus âgées, et sur la manière dont elles se traduisent par des pratiques discriminatoires.
3. Existe-t-il des facteurs spécifiques, d'un point de vue intersectionnel, qui aggravent l'âgisme et la discrimination fondée sur l'âge et comment? Merci de partager des exemples concrets et des données collectées lorsqu'ils sont disponibles.

Cadres juridiques, politiques et institutionnels liés à l'âgisme et à la discrimination fondée sur l'âge

4. Quels instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux sont en place pour lutter contre l'âgisme et la discrimination fondée sur l'âge ?
5. Merci de noter également tout plan d'action ou politique visant à sensibiliser et à lutter contre l'âgisme (y compris l'anti-âgisme dans les programmes scolaires) et d'atteindre une société plus inclusive et mieux adaptée aux besoins des personnes âgées.
6. Au niveau national, veuillez décrire les protections juridiques disponibles contre la discrimination fondée sur l'âge et indiquer si l'âge est explicitement reconnu comme un motif de discrimination? Si tel est le cas, y a-t-il des domaines particuliers pour lesquels l'égalité est explicitement garantie? Existe-t-il des domaines dans lesquels une différence de traitement fondée sur l'âge est explicitement justifiée ?

7. Les protections juridiques existantes contre la discrimination fondée sur l'âge permettent-elles de déposer des plaintes concernant la discrimination intersectionnelle, c'est-à-dire une discrimination fondée sur l'intersection entre l'âge et d'autres caractéristiques telles que la race, l'origine ethnique, le genre, le handicap, l'orientation sexuelle ou un autre statut ?
8. Quelles mesures, juridiques et autres, ont été prises pour répondre et protéger contre le racisme, sexisme, capacitisme ou d'autres formes de discrimination similaires et qui pourraient servir de modèles utiles pour lutter contre l'âgisme ?
9. Merci d'indiquer s'il existe des institutions ou des mécanismes de plainte pour résoudre les inégalités ou les griefs liés à l'âgisme et à la discrimination fondée sur l'âge. Si tel est le cas, merci de partager des statistiques sur le nombre et types de cas reçus.

Rapports et autres informations liés à l'âgisme et à la discrimination fondée sur l'âge

10. Veuillez noter, s'il-vous plaît, tout autre domaine que vous jugez important dans le contexte de l'âgisme et de la discrimination fondée sur l'âge. Merci de me faire part de tout rapport pertinent sur les questions de l'âgisme et de la discrimination fondée sur l'âge.